

Et cependant, au même moment, l'INSEE annonce un indice des prix à la consommation qui dépasse les 1 % :

« En avril 2017, l'indice des prix à la consommation (IPC) marque le pas (+0,1 % sur un mois après +0,6 % en mars). Corrigé des variations saisonnières, il est stable, comme le mois précédent. Sur un an, les prix à la consommation accélèrent à peine, à **+1,2 %** après +1,1 % le mois précédent. »*

* <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2850616>

Le Syndicat des Agents de l'Etat et de la Commune a donc toutes les raisons légitimes pour revendiquer une **augmentation au moins égale à 1,2 %**, de la valeur du point indiciaire.

Non renouvellements de contrat

Nous avons été contactés par des agents de l'Etat dont le contrat n'a pas été renouvelé au bout de 3 ans et 6 ans. Malheureusement, nous ne pouvons rien faire contre une fin de contrat.

Nous déplorons seulement qu'il faille tant d'années pour que la hiérarchie s'aperçoive que ces salariés ne « font pas l'affaire » et ce, malgré des évaluations très favorables, ce qui permet de relever que ces dernières ne sont pas significatives.

Dans ces cas de détresse humaine, nous n'avons que la possibilité de renseigner les agents non renouvelés sur les aides auxquelles ils ont droit :

- Allocation d'aide publique (Loi n° 871 du 17 juillet 1969)
(Attention, uniquement pour les résidents à Monaco)
- Allocation complémentaire (Circulaire 76/8 du 23 avril 1976)
- Indemnité de départ (Circulaire 87/2 du 20 janvier 1987) (après 5 ans d'engagement sans interruption)



Rendez-vous chez le Ministre d'Etat

A l'initiative de l'U.S.M, une délégation dont faisait partie Christine GIOLITTI, Secrétaire Générale adjointe du SAEC, a été reçue le 17 mai dernier pour aborder divers sujets d'ordre social et notamment, le statut des fonctionnaires et la situation des agents de l'Etat.

Nous lui avons rappelé que le projet de loi modifiant la loi sur le statut des fonctionnaires de l'Etat, toujours sur les bancs du Conseil National est plus que jamais au centre de nos préoccupations.

Nous lui avons fait part de notre désaccord sur le fait :

- de laisser à une Ordonnance Souveraine le soin de prévoir les règles générales applicables aux agents non titulaires qui deviendraient « auxiliaires de l'administration ».
- qu'il faille une continuité de contrats successifs d'une durée de 9 ans pour qu'un agent devienne auxiliaire (comme énoncé lors de la Commission de la Fonction Publique du 13 décembre 2011)

Nous lui avons réaffirmé notre revendication d'un statut pour les fonctionnaires et d'un statut pour les agents de l'Etat avec un tronc commun pour l'exercice du droit syndical notamment.

Le Ministre d'Etat s'est montré sensible à la sécurité d'emploi des agents non fonctionnaires, n'étant pas hostile à ce qu'ils dépendent également d'un statut, et concernant la durée de 9 ans, celle-ci lui a paru trop longue.

Concernant tous ces points, il a souhaité enfin être vertueux en voulant, très prochainement, ouvrir le dialogue avec le syndicat.

FONCTIONNAIRES : ATTENTION RETRAITES EN DANGER !

A l'issue de la rencontre, le Ministre d'Etat nous a informés de son intention de modifier la loi sur la retraite des fonctionnaires, « celle-ci coûtant trop chère à l'Etat monégasque ». **Ce que nous avons évoqué dans notre bulletin n° 45 se confirme donc !**

La modification de la loi porterait sur :

- La création d'une caisse de retraite
- Le montant de la pension serait calculé sur la totalité de la carrière professionnelle (et plus sur les six derniers mois),
- l'âge de départ à la retraite serait fixé à 60 ans (ce qui signifie plus de départ anticipé avant 60 ans pour tous).

Mairie - Auxiliaires de vie

Par courrier en date du 17 mars 2017, nous avons demandé un rendez-vous au Maire afin d'exposer leurs revendications concernant les compensations des **astreintes** et le **forfait-temps** pour les déplacements entre les bénéficiaires.

Les personnels n'ayant pas été reçus, nous avons donc fait parvenir au Maire, par voie postale, début mai, les pétitions signées par 80 % des auxiliaires de vie qui montrent que ces revendications sont bien celles de la majorité de ces salariés en grande souffrance professionnelle.

Suppléants : les précaires de la Fonction Publique

Il y a plus de 300 suppléants (Etat et Commune) dans la Fonction Publique. Ce chiffre est énorme ! Ces salariés – qui ne sont pas comptabilisés dans les chiffres des « employés de la Fonction Publique » ne sont pas reconnus, sont rémunérés, la plupart du temps, sur les grilles indiciaires les plus basses, ne savent jamais quand ils seront en période d'activité et ne peuvent faire aucun projet.

Ce sont les intérimaires du secteur public ! Si vous êtes suppléant, n'hésitez pas à nous contacter pour connaître vos droits.

PETITION « POUR LE MAINTIEN AU SPME »

Les cartes-pétitions, **accompagnées d'un courrier demandant l'ouverture de négociations**, ont été remises au nouveau Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé par une délégation de responsables syndicaux et de salariés le jeudi 8 juin 2017.



Il n'y aura pas de permanence en juillet et août, nous vous recevons uniquement sur rendez-vous



www.saec-monaco.com
mail : info@saec-monaco.com
téléphone : 06 03 94 65 81 7/7j

**Bulletin disponible sur la Base
« Informations Fonction publique »
rubrique Actualité du SAEC**

Bulletin d'information n° 47

Juin – Juillet 2017

« Une année record pour le Budget de l'Etat »
(Monaco-Matin 19 avril 2017)

« Cinq années consécutives d'excédent budgétaire »
(Monaco-Hebdo 20 avril 2017)

Ces titres triomphaux illustrent la conférence de presse accordée par M. Jean Castellini, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie le 18 avril 2017.

(www.gouv.mc/Action-Gouvernementale/L-Economie/Actualites/Budget-resultats-2016-et-Primitif-2017)

Ils résument bien l'excellence des résultats de l'exercice budgétaire de l'Etat pour l'année 2016 qui, il est vrai, sont remarquables si on les compare à ceux de nos voisins européens !

Et pourtant....., les salariés de la Fonction Publique n'en profitent nullement puisque les salaires et les retraites sont gelés depuis janvier 2015 !

Ces salariés sont aussi à l'origine de ces bons résultats par leur travail, leur assiduité et leur implication.

Les primes de vacances subissent également le même gel puisque les montants sont identiques à ceux de 2016.